JANVIER 2024

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Annulation de la présidentielle dans deux circonscriptions électorales

Noël OBOTELA RASHIDI, Historien. Professeur ordinaire/ Université de Kinshasa, Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Membre du Conseil de Rédaction de *Congo-Afrique*. nobotela2005@yahoo.fr

La Cour Constitutionnelle a rendu une série d'arrêts, le **9 janvier 2024**. Il s'agit notamment de la confirmation des résultats provisoires proclamant la victoire du Président Félix Antoine Tshisekedi et l'annulation de la présidentielle dans deux circonscriptions Masimanimba (Kwilu) et Yakoma (Sud-Ubangui).

Cette annulation se justifie par plusieurs irrégularités enregistrées dans les deux circonscriptions citées ci-haut. Le déroulement des scrutins y a été perturbé par des actes de violence, de vandalisme et de sabotage, fraude, la corruption et la détention illégale des dispositifs électroniques de vote (DEV).

Invalidation de 82 candidats par la CENI

La CENI a totalement annulé les suffrages de certains candidats pour fraude, le **5 janvier 2024**. Ils sont au nombre de 82 dont la plupart appartiennent à l'Union Sacrée de la Nation. Parmi les invalidés se retrouvent trois Gouverneurs de Province dont Gentiny Ngobila Mbaka (Ville de Kinshasa), César Limbaya (Mongala) et Bobo Boloko (Equateur). Ils ont été enjoints, le **11 janvier 2024**, par le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur de quitter leur poste et de se mettre à la disposition du Parquet Général près la Cour de Cassation. Sur la base des enquêtes menées par le Procureur Général de cette Cour, la levée de leurs immunités a été sollicitée. Ils sont présumés auteurs des actes de fraude et de vandalisme des kits électoraux le jour de vote.

À cet effet, l'ACAJ (Association Congolaise pour l'Accès à la Justice) a, le **5 janvier 2024**, adressé au Procureur Général près la Cour de Cassation, un appel en vue d'ordonner l'ouverture des enquêtes judiciaires crédibles, à l'encontre des personnes

incriminées. Le Procureur Général près la Cour de Cassation a promis de s'occuper des candidats accusés de fraude et de corruption électorales. Rappelons que ce dossier salit la classe politique. Ainsi la Cour est déterminée à neutraliser les personnalités caractérisées par des antivaleurs.

De son côté, l'Association des Professeurs de l'Université de Kinshasa (APUKIN) a, par la voix de son président, fait une déclaration condamnant les professeurs invalidés. Pour lui, ils ne sont plus des modèles de la bonne vie, de la moralité, de la discipline, du bon comportement. Il a carrément demandé à ses collègues invalidés de démissionner !

De l'investiture du Président pour le second mandat

Le Président Félix Antoine Tshisekedi a prêté serment, le **20 janvier 2024**, pour son second mandat, après la publication des résultats provisoires et la réception de la notification de l'arrêt de la Cour Constitutionnelle.

Dans son discours prononcé devant une population nombreuse et une vingtaine de Chefs d'État et de Gouvernement étrangers, il a fait des promesses pour son deuxième quinquennat. Celles-ci se résument en six objectifs, à savoir :

a) Créer plus d'emplois en accélérant la promotion de entrepreneuriat notamment celui des jeunes, et au moyen d'une approche volontariste inspirée des réalités sociétales congolaises ;
b) Protéger le pouvoir d'achat des ménages, en stabilisant le niveau de l'inflation et en maîtrisant le taux de change ;
c) Assurer avec beaucoup plus d'efficacité la sécurité de nos populations, de notre territoire, de nos biens ainsi que la préservation de nos intérêts au moyen d'une restructuration profonde de notre appareil de sécurité et de défense, et par la poursuite du renforcement de notre diplomatie ;
d) Poursuivre la diversification de notre économie et accroître sa compétitivité en optant pour la transformation de nos produits agricoles et miniers bruts sur notre sol ;
e) Garantir plus d'accès aux services de base en veillant à l'extension des programmes tels que ceux de la couverture Santé Universelle, de la gratuité de l'Enseignement et du PDL-145T ;
f) Renforcer l'efficacité de nos services publics.

« Ces engagements résument ma détermination à offrir des solutions programmatiques par la fotce de la volonté et de la mobilisation des énergies de tous pour la création de plus d'emplois pour les jeunes à la sortie de la formation et pour les personnes en sous-emploi, la maîtrise du coût de la vie et de la garantie de la sécurité des citoyens où qu'ils vivent… »

Les vœux du corps diplomatique au Chef de l'État

Lors de la présentation des vœux du corps diplomatique au Chef de l'État, le **30 janvier 2024**, Félix Antoine Tshisekedi a fait un discours au cours duquel, il a affirmé qu'aucun compromis ne se fera avec le Rwanda et que la souveraineté de la RD Congo demeure non négociable. Il s'en tient à la défense de l'intégrité territoriale de la RD Congo et la mise en application du plan de paix issu du processus de Nairobi et de Luanda. Ce plan reste « la seule voie valable pour un règlement pacifique du conflit opposant les deux pays.

Les recommandations de l'IRDH au Chef de l'État

À la suite de la réélection du Président Tshisekedi et de son investiture, le **20 janvier 2024**, Maître Tshisuaka Masoka, Directeur de l'Institut de Recherche en Droits Humains, a fait quatre recommandations au Chef de l'État, à savoir :

a) Nettoyer en priorité le personnel de la Présidence et de la haute sphère de gestion de l'État ;

b) Par rapport à la Justice, il a sollicité de mettre hors d'état de nuire les magistrats civils et militaires qui ont institutionnalisé le monnayage de l'administration de la justice ;

c) Concernant la société civile et l'opposition, il a demandé d'approcher systématiquement les leaders sociaux et politiques, consacrés par la Constitution. Il s'agirait d'intégrer des personnalités de la société civile et de l'opposition dans la gestion de la cohésion nationale ;

d) à propos des prisonniers politiques et d'opinion, il a signalé le cas de Simon Kalonda.

Il a encore demandé le renforcement de la lutte contre le terrorisme du M23 et la punition sévère de toute propagande stigmatisante.

Le Gouvernement engagé à concrétiser les objectifs du Chef de l'État

Lors de la réunion du Comité de Conjoncture Économique tenue, lé **24 janvier 2024**, autour du Premier Ministre, les participants ont pris l'initiative de s'efforcer de stabiliser la monnaie nationale et donner de l'embellie au franc congolais en produisant. Ce qui implique la construction des infrastructures (routes de desserte agricole, routes d'intérêt général et routes provinciales) et sans oublier l'énergie. Ils n'ont pas manqué de recommander qu'un accès accru soit accordé aux services sociaux de base et aux services publics efficaces, un renforcement du pouvoir d'achat, une amélioration de la sécurité et une transformation de l'économie nationale. Des stratégies et des actions seront déployées pour inverser la forte dépendance du pays vis-à-vis du secteur minier…

Promulgation du projet de loi des Finances – exercice 2024

Le projet de loi des finances pour l'exercice 2024 a été promulgué, le 19 décembre 2023. Ce projet est équilibré, en recettes et en dépenses, à 40.986 milliards CDF, soit un taux d'accroissement de 26,3% par rapport à l'exercice 2023 qui donnait 32.456,8 milliards CDF. Le projet 2024 est chiffré à 16 milliards USD. Cette loi a été votée, en novembre 2023 en seconde lecture à la Chambre haute du Parlement, après un toilettage approfondi à l'Assemblée Nationale.

Après les élections, des nouveaux regroupements naissent

Réunis autour de Vital Kamerhe, Julien Paluku, Jean-Lucien Bussa et Tony Kanku, leaders des principaux regroupements politiques de la majorité ont, le **23 janvier 2024**, mis au point, à Kinshasa, une alliance, « le Pacte pour un Congo Retrouvé », regroupant quelques 100 députés nationaux. Ils soutiennent l'existence d'un bloc en vue de « renforcer la cohésion de la famille politique du Président de la République » et aussi d'ambitionner de faire élire des gouverneurs et présidents des assemblées provinciales.

L'idée de mettre au point cette alliance n'a pas été bien appréciée par tout le monde. Qu'apporte de nouveau le « Pacte pour un Congo Retrouvé » ? Est-ce de la surenchère politique ou de la gloutonnerie ? Pendant que les initiateurs parlent d'une démarche politique normale, non d'un affaiblissement de l'Union Sacrée. Entretemps d'autres regroupements se créent. Le Premier Ministre en poste a aussi lancé, le **17 janvier 2024**, la Dynamique Agissons et Bâtissons (DAB). On y retrouve Modeste Mutinga, Guy Loando, Muhindo Nzangi, la Gouverneur a.i. du Lualaba Fifi Masuka, deux anciens conseillers de Chef de l'État Dany Banza et Jean Claude Kabongo, ainsi que le PALU Godefroid Mayobo. Comme le PCR, ils revendiquent aussi leur attachement et la détermination à aider le Chef de l'État. Sans pour autant reprocher à leurs collègues les différentes créations, en face de l'UDPS, on rencontre le MLC et l'AFDC ! Allons-nous vers la fin de l'Union Sacrée de la Nation ?

La session inaugurale de la 4ème législature a eu lieu

L'Assemblée Nationale a ouvert ses portes, le 29 janvier 2024, aux nouveaux députés nationaux. Sous la présidence du Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale, le Bureau provisoire a été installé. Ce bureau d'âge comprend comme Président Christophe Mboso (doyen d'âge avec 81 ans) ; les plus jeunes, Serge Bahati (28 ans) et Matembo Toto (27 ans), assureront les charges de Rapporteur et Rapporteur Adjoint. Ce bureau aura le triple rôle de valider les pouvoirs des membres de l'Assemblée Nationale, d'élaborer et adopter le règlement intérieur de l'Assemblée, de faire élire et d'installer le bureau définitif. Fait divers ou simple incident,

Vital Kamerhe a été chahuté au Palais du Peuple par un public des militants pro-pouvoir. Soupçonné par certains de viser la Primature ou la présidence de l'Assemblée Nationale, Kamerhe a vite réagi en n'étant pas candidat pour l'un ou l'autre poste. De son côté, le Secrétaire Général de l'UDPS Augustin Kabuya a, le **29 janvier 2024**, fermement condamné l'attitude de dérision que certains militants ont manifesté à l'encontre de Vital Kamerhe lors de cette séance.

Notons que ce nouveau Parlement comprend 71% des députés nouvellement élus contre 29% d'anciens élus. Entretemps, la Cour Constitutionnelle se débat avec quelques 1500 dossiers des contentieux.

Incompréhension et confusion autour du seuil électoral

À l'occasion de la proclamation des résultats des législatives provinciales, le **21 janvier 2024**, le Président de la CENI a déclaré que « bon nombre de plaintes reçues sont basées sur une compréhension erronée du seuil », surtout en ce qui concerne la députation nationale et même provinciale. Pour la députation nationale, on additionne tous les suffrages exprimés dans la RD Congo, puis on applique le critère de seuil de 1% sur le nombre de suffrages valablement exprimés. Au niveau provincial, on examine les suffrages valablement exprimés dans la Province et on applique le seuil de 3%.

Dans les circonscriptions uninominales, c'est le système majoritaire qui s'applique. Le candidat avec plus de voix est proclamé élu. Par contre, dans les circonscriptions à plusieurs sièges à pourvoir, c'est le système proportionnel doublé du seuil de représentativité qui s'applique.

Le Président de la CENI a suggéré aux candidats mécontents d'en appeler à la Cour constitutionnelle. Selon lui, le véritable problème réside dans la méconnaissance totale de subtilités du seuil légal de représentativité et du quotient électoral.

Un prêtre élu député provincial au Sankuru

Lors des élections générales, un prêtre a été élu député provincial dans la circonscription électorale de Lomela. L'Évêque de Kole a, dans sa lettre du **27 janvier 2024**, demandé à cet Abbé de renoncer à son ministère sacerdotal à cause de l'incompatibilité entre la charge publique et le sacerdoce, conformément à l'article1319 du Droit canon en son 1er paragraphe. En cas de résistance, l'Évêque sera obligé de le suspendre en vertu de l'article canonique1333.

Un prisonnier élu député provincial à Kindu (Maniema)

Conseiller Spécial de Moïse Katumbi, détenu à Kinshasa depuis fin mai 2023, Simon Kalonda a été élu député provincial dans la Ville de Kindu avec plus de 20.000 voix.

De l'insécurité en RD Congo

Par une résolution adoptée le **5 janvier 2024**, le Conseil de Sécurité des Nations Unies, a enjoint à tous les groupes armés de mettre fin à toutes les formes de violence, à l'exploitation et au commerce des ressources naturelles. Il a demandé également aux terroristes du M23 de quitter immédiatement toutes les zones occupées, conformément aux engagements pris à travers la feuille de route de Luanda. Il en va de même des groupes armés opérant à l'Est de la RD Congo qui doivent prendre part sans condition au processus de Nairobi dirigé par l'EAC.

Le Conseil de Sécurité exige que tous les membres des groupes armés soient immédiatement et définitivement démobilisés, déposent les armes, renoncent à la violence, préviennent et fassent cesser les violations commises contre les enfants et libèrent les enfants se trouvant dans leurs rangs, demandent instamment à tous les groupes armés congolais de participer sans condition au processus de Nairobi pour rechercher des solutions politiques en vue du Programme de Désarmement, de Démobilisation, de Relèvement Communautaire et de Stabilisation.

Les groupes armés étrangers opérant en RD Congo sont invités à retourner dans leurs pays (…). Le Conseil de Sécurité de l'ONU condamne de nouveau le soutien apporté au M23 par toute partie extérieure et exige de toutes ces parties de mettre un terme à leurs activités et de se retirer de la RD Congo…

La montée des eaux du fleuve jette la désolation à travers le pays

Les berges du fleuve sont inondées depuis plusieurs jours à la suite des crues historiques du fleuve, frôlant ainsi celles de 1961. Le fleuve a atteint, le **10 janvier 2024**, 6,26 mètres au-dessus du niveau de la mer, avoisinant le record de 1961.

Un pasteur aux arrêts au Kongo Central

Sur réquisition du Procureur Général près la Cour de Cassation, le fondateur et chef spirituel de l'Église primitive et son gendre de la même communauté se trouvent aux arrêts et placés en détention préventive, depuis le **22 janvier 2024**. Ils sont poursuivis pour viol et mariage forcé d'une fille mineure donnée en mariage au Pasteur pour en faire sa 13e épouse !

Nomination d'un nouvel Évêque à Wamba

Selon une annonce de la CENCO du **17 janvier 2024**, le Saint Père a nommé le Père Emmanuel Ngona Ngotshi évêque de Wamba. Il remplace ainsi Mgr Janvier Kataka qui a renoncé à sa charge d'évêque.

AFRIQUE

L'**Algérie** va accueillir, du 2 février au 2 mars 2024, le 7e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Forum des Pays Exportateurs du Gaz (GECF).

Le **Burkina Faso**, le **Mali** et le **Niger** ont annoncé, le **28 janvier 2024**, leur décision de quitter la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest, avec effet immédiat. La prise de pouvoir par des militaires et le retard mis pour le retour des civils ont amené la CEDEAO à les suspendre.

L'Union Africaine a, le **30 janvier 2024**, exprimé son profond regret après cette annonce.

Le **Maroc** a remporté, le **10 janvier 2024**, l'élection à la présidence du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU par 30 voix contre 17 pour l'Afrique du Sud.

La **République démocratique du Congo** et la **République du Congo** se sont engagées à mutualiser leurs efforts pour la promotion de la culture africaine. Cet engagement commun a été pris le **24 janvier 2024**, à la faveur de la célébration de la Journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante. La célébration de cette journée a été dédiée à la culture afro-descendante avec comme thème : « Africanité globale pour une humanité réconciliée ».

Le Premier Ministre britannique Rishi Sunak a obtenu, le **17 janvier 2024**, le feu vert des députés britanniques pour le projet de loi visant à expulser au **Rwanda** les migrants clandestins. Le texte a été approuvé en 3e lecture à la Chambre des Communes avec 300 voix contre 276. Ce texte s'emploie à décourager l'afflux des migrants dans les petites embarcations à travers la Manche.

Depuis le **16 janvier 2024**, le Président de la RD Congo a cédé la présidence de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OHADA à Macky Sall du **Sénégal.** Cette organisation continentale regroupe 17 pays membres.

En **Tanzanie,** la Présidente Samia Suluhu a annoncé, le **22 janvier 2024**, sa volonté de renvoyer dans leurs pays d'origine plus de 200.000 réfugiés présents sur le sol tanzanien. ■